

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LAVANCIA-EPERCY**

-----  
**Séance du jeudi 25 janvier 2024**  
-----

**Date de convocation** : 16/01/2024  
**Date d'affichage** : 16/01/2024  
**Date de mise en ligne** :  
**Nombre de Conseillers** : en exercice : 14 présents : 9 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à vingt heures neuf minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - FREITAS Laure - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

THIRIET Hubert ;  
GRILLET Rodrigue, excusé, donne pouvoir à JAILLET Bernard ;  
BOUVIER Alexis, excusé, donne pouvoir à MAZUIR Carole ;  
MAITREPIERRE Sylvie excusée, donne pouvoir à SERVIGNAT Odette.

Absente :

FACHINETTI Aurélia.

Secrétaire de séance : RODIA Christophe

**Objet de la délibération : FONDS CHÊNE - Adhésion à un groupement de commandes dans le cadre d'un plan d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13/12/2023,

Monsieur le Maire expose :

La stratégie issue de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engage la collectivité à réaliser des diagnostics efficaces avant les travaux de rénovation.

Afin de répondre aux objectifs du PCAET, il convient de se doter des moyens nécessaires, en ressources humaines, en outils et en études afin de définir précisément les actions et travaux à

mettre en œuvre pour réduire significativement les consommations énergétiques du patrimoine bâti.

À cet effet, 15 bâtiments représentant plus de 70% de la consommation énergétique du bâti tertiaire ont été identifiés. Parmi ceux-ci, 8 sont des établissements d'accueil scolaires et/ou périscolaires dont celle de Lavancia-Epercy.

Il s'agit donc d'engager une première étape dont les objectifs sont les suivants :

- Avoir réalisé le suivi énergétique de l'ensemble du patrimoine s'inscrivant dans le projet
- Avoir analysé et optimisé les contrats de fournitures d'énergie
- Avoir réalisé les audits énergétiques sur les 15 bâtiments représentant au moins 70% de la consommation énergétique de TEC, ainsi que sur les établissements scolaires des collectivités partenaires.
- Disposer d'un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique avec une hiérarchisation des actions et l'avoir traduit en Plan Pluriannuel d'Investissements

Dans ce contexte, Terre d'Émeraude Communauté a déposé une candidature dans le cadre d'un appel à projets intitulé « Fonds Chêne », susceptible de financer notamment :

- Un poste d'économe de flux (CDD 3 ans)
- Des outils de mesure et de comptage d'énergie des bâtiments
- Des audits énergétiques poussés des bâtiments

Considérant l'importance du bâti-scolaire, et afin de mener une démarche cohérente sur le territoire, TEC a proposé aux collectivités du territoire, exerçant également la compétence scolaire, de s'associer à la démarche. Trois collectivités se sont positionnées :

- Le SIVOS des Lacs
- Le SIVOS de Pont-de-Poitte
- La commune de Lavancia-Epercy

Afin de réaliser les études de manière homogène et au meilleur prix, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les collectivités concernées.

Ce groupement a pour objet de passer les marchés de prestations de service et de fourniture nécessaires à l'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et en particulier du bâti scolaire.

Les marchés concernent notamment :

- L'achat d'outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques
- La réalisation d'audits énergétiques des bâtiments

Terre d'Émeraude Communauté sera le coordonnateur du groupement de commandes. La collectivité sera chargée de la passation et de l'exécution des marchés. Les collectivités partenaires seront associées notamment pour l'exécution et prendront en charge la part non subventionnée des fournitures et services qui concernent exclusivement leur patrimoine.

Le conseil municipal, dans sa séance du 9 novembre 2023 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de convention de groupement de commandes constitué pour l'achat de prestations de service et de fournitures nécessaires à l'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et en particulier du bâti scolaire.
  
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants après avis du Bureau et tout document afférent.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Bernard JAILLET